

Championnat de Lot-et-Garonne des écoles 2019

Règlement intérieur

Article 1: organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Echecs de Lot-et-Garonne (CDJE 47) organise le championnat de Lot-et-Garonne des écoles le samedi 23 mars 2019 au Parc des Expositions de Villeneuve-sur-Lot (avenue de Fumel).

Article 2: homologation et appariements

Ce championnat est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et comptabilisé pour le classement rapide d'avril 2019. Il se jouera en **7 rondes**.

Les appariements se feront au système suisse intégral avec protection club; cela pour éviter que 2 jeunes d'une même école ne s'affrontent.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. en application au 1^{er} janvier 2018. Toutefois, les aménagements suivants seront appliqués suite à la jeunesse et au manque d'expérience des compétiteurs.

- chaque joueur aura droit à **2 coups illégaux**. Il ne perdra la partie qu'au 3^{ème} coup illégal effectué.

- si pendant une Ronde, l'arbitre constate qu'il manque un Roi ou les 2 sur un échiquier, la partie sera automatiquement arrêtée et déclarée nulle.

Article 3: cadence

La cadence de jeu est de **15 minutes** pour chaque joueur.

Article 4: inscription

Ce tournoi est exclusivement ouvert à tous les enfants licenciés A ou B, et suivant leur scolarité dans une école primaire du Lot-et-Garonne pour l'année scolaire 2018-2019 (un certificat de scolarité datant de moins de 2 mois devra être présenté à l'arbitre pour chaque joueur le jour du championnat).

Il n'y a pas de droits d'inscription. Chaque école devra toutefois fournir la liste complète de leurs joueurs participant à ce championnat **au plus tard le jeudi 21 mars 2019 à 20h00**.

Passé ce délai, aucune inscription ne sera acceptée.

Le pointage aura lieu jusqu'à 9h45 le samedi 23 mars 2019. En cas de retard, le joueur sera apparié pour la 2^{ème} Ronde.

Article 5: horaires des rondes

Les parties se dérouleront le samedi 23 mars 2019 aux heures suivantes:

R1: 10h00

R2: 10h50

R3: 11h40

R4: 13h30

R5: 14h20

R6: 15h10

R7: 16h00

La cérémonie de remise des prix est prévue le samedi 23 mars 2019 vers 17h00.

Article 6: classement et prix

Le classement final est établi en additionnant les points des 8 premiers joueurs d'une même école (en prenant au minimum 2 filles et 2 garçons). Les écoles ayant une équipe complète seront classées en priorité devant une école avec une équipe incomplète et ayant plus de points. Cette dernière sera classée en additionnant les points des joueurs, et en marquant 0 point pour les joueurs manquant permettant d'obtenir une équipe complète.

Pour le classement individuel, les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre: le Bucholz et le Cumulatif.

Article 7: arbitrage

Le tournoi est arbitré par Guillaume BALLAN (Arbitre Fédéral Open 1).

Article 8: comportement des joueurs

Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E.

Un joueur, qui arrive 10 minutes après le début de la ronde, perdra sa partie sauf si l'arbitre en décide autrement.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette) sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspectes.

Les téléphones portables doivent être complètement éteints. Il faut, si possible, éviter de les apporter dans la salle de jeu.

Article 9: nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte du joueur d'échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10: fin de partie

A l'issue de la partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier, éteindre la pendule puis le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) annonce le résultat de la partie à la table d'arbitrage.

Article 11:

L'inscription au Championnat de Lot-et-Garonne des écoles implique l'acceptation du présent règlement.

**L'arbitre principal,
Guillaume BALLAN**



**L'organisateur, le CDJE 47,
Le Président, Stéphane INCARDONA**

